Image not found or type unknown

Procédure de divorce après 8 ans de séparation

Par **angelanie_old**, le **30/08/2007** à **14:04**

Madame, Monsieur,

Je m'adresse à vous afin d'avoir, enfin, une réponse professionnelle à la question suivante : séparée de corps et de bien d'avec mon époux depuis le 1/9/99, nous souhaiterions officialiser le divorce définitivement. Nous étions passés devant le juge, pour la conciliation , puis mon ex mari est tombé malade et le temps passant, nous avons passé le délai de 6 mois (chose que notre avocat ne nous avait pas signalée) et la procédure a été annulée.
Pouvez vous me dire quelle est la procédure a suivre pour officialiser ceci. ON me dit qu'au bout de 7 années de séparation le divorce est prononcé de manière allègée.
Je vous remercie par avance de vos conseils

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés